



AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

en vue de la création d'une résidence à usage principal d'habitation Voie d'Hermenne

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Proville Place de la République 59267 Proville représentée par son maire Daniel DELWARDE

Informations complémentaires : Marie-Claire LONGATTE, directrice des services, dgs.mairie@proville.fr

Objet du marché :

Conclusion d'une concession d'aménagement conformément aux articles L 300-4, L 300-5 et R 300-11-7 du code de l'urbanisme en vue de la réalisation d'une résidence à usage principal d'habitation sur un terrain d'une superficie cadastrale de 43 837 m² (soit environ 73 logements).

Procédure de consultation :

Procédure adaptée

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur <https://marches.cdg5962.fr>

Critères d'attribution :

35 % : capacités techniques à mener à bien l'opération en fonction notamment de l'expérience et des compétences des personnels affectés à la réalisation de l'opération, des outils de gestion utilisés, de la méthodologie mise en œuvre, de la pertinence du planning de réalisation proposé,

25 % : caractéristiques des conditions financières présentées par le candidat : pertinence et cohérence du bilan financier proposé par le candidat pour l'opération, garanties financières apportées, rémunération demandée, conditions de versement de la participation éventuelle de la ville au coût de l'opération,

25 % : garanties apportées quant à la réalisation effective des constructions : Financement et / ou Promoteurs - Investisseurs identifiés dans l'offre qui accompagneront l'aménageur dans la réalisation de l'opération : identification, références, engagement écrit précisant le nombre de m² réalisés, la nature et la destination de la réalisation (maison, immeuble R+ x, logements sociaux, en accession, activités...)

15 % : prise en compte de la réflexion environnementale

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Les plis contenant les candidatures et les offres sont à remettre au plus tard le mercredi 26 avril 2017 avant 12 heures à la mairie de Proville à l'attention de M. le Maire selon les modalités décrites dans le règlement de consultation.

Date d'envoi du présent avis :

Lundi 6 mars 2017

Délai minimum de validité des offres :

180 jours à compter de la date limite de réception des offres